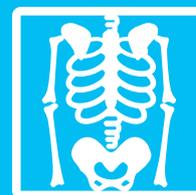


Les troubles musculo-squelettiques



QUEL EST LE PROBLÈME ?

- Les TMS : Troubles Musculo-Squelettiques sont des maladies extrêmement fréquentes dans le BTP et responsables de la majorité des arrêts de travail et des mises en inaptitude. Elles peuvent être à l'origine d'un handicap grave.
- Les principales articulations touchées sont : les épaules, coudes, poignets, genoux et dos.



Maladies professionnelles du régime général de la sécurité sociale : Tableaux n°57, 69, 97, 98.



QUE FAIRE ?



- Evaluer les risques
- Repérer les contraintes au poste de travail avec votre Service de Santé au Travail :
 - Port de charges,
 - Gestes répétés,
 - Vibrations,
 - Rythmes de travail,
 - Positions inconfortables,
 - Travail monotone etc.
- Réfléchir avec les salariés aux solutions pratiques qui peuvent modifier le poste de travail.
- Travailler sur l'organisation pour limiter, voire supprimer le risque :
 - Préparer les chantiers,
 - Favoriser l'alternance des tâches,
 - Mécaniser certaines actions,
 - Réduire les manutentions manuelles...
 - Prévoir une analyse ergonomique des postes de travail
- Former / sensibiliser les salariés

Il n'y a pas de solution clé en main.